



DEMANDE DE SUBVENTION 2026

À DÉPOSER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 OCTOBRE 2025

TOUT DOSSIER ARRIVÉ APRÈS CETTE DATE
NE SERA PAS INSTRUIT

Dans le cadre de son soutien aux associations poursuivant un objectif d'intérêt communal, en plus de la mise à disposition gracieuse de locaux, la ville a prévu l'octroi de quatre types de subventions :

- une subvention dite ordinaire : elle est attribuée sans présentation de justificatif. Il s'agit d'une aide au fonctionnement global de l'association,
- une subvention sous conditions : elle est versée après la fourniture de pièces justificatives,
- une subvention sous conditions pour participation aux fêtes locales : elle est versée après participation effective à certaines manifestations municipales précisément énumérées,
- une subvention sous conditions pour l'anniversaire décennal de l'association.

Les pièces justificatives sont :

- Pour les associations sportives :
 - o Frais d'arbitrage, frais de déplacement pour la participation à une compétition sportive, frais d'arbitrage et d'entraîneur.
- Pour les associations culturelles :
 - o Frais de SACEM.
- Pour l'anniversaire décennal :
 - o Factures pour l'organisation d'un événement exceptionnel GRATUIT ouvert à tous.

I. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :

1.2 Numéro Siret :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture¹ :

1.4 Date de déclaration en préfecture :

1.5 Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

1.6 Objet social de l'association :

.....

.....

¹ Lors de la déclaration de la création de l'association en préfecture, elle est inscrite automatiquement au Répertoire National des Associations (RNA). Le numéro RNA est composé de la lettre W suivie de 9 chiffres.

1.7 Représentants légaux (personnes désignées par les statuts)

	Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Courriel
Président				
Secrétaire				
Trésorier				

1.8 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.9 Assemblée Générale 2025

Prévue le à

II. Activité de l'association

Nombre d'adhérents	Leersois	Non leersois	Total
Au 1 ^{er} décembre 2025 (si fonctionnement par année civile)			
Au 1 ^{er} juin 2025 (si fonctionnement par année scolaire)			

Tarifs des cotisations	Conditions

L'association est-elle engagée dans des compétitions sportives organisées par une fédération sportive :
Oui Non

L'association devra-t-elle s'acquitter de droits à la SACEM : Oui Non

Participation aux manifestations prévues sur Leers en 2026 :

Participation aux fêtes locales		
Carnavaleers	Oui	Non
Fête du moulin	Oui	Non
Fête de la musique	Oui	Non
Fête du 14 juillet	Oui	Non
Fête franco-belge	Oui	Non
Fête des allumoirs	Oui	Non

Manifestations exceptionnelles :

Anniversaire décennal de l'association en 2026 : Oui Non

Organisation d'un événement pour l'occasion ouvert aux non adhérents : Oui Non

Date prévue de l'événement :

III. Utilisation des locaux communaux de manière régulière et faisant l'objet d'une convention d'occupation

Lieux	Activités pratiquées

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales
- exactes et sincères les informations de la présente demande de subvention dont le bilan financier

Signature

Fait, le

**TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION REÇUE HORS DÉLAI OU
IMCOMPLÈTE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE**

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- L'IBAN de l'association
- Le compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Le dernier bilan financier validé en assemblée générale
- Le budget prévisionnel 2025 - 2026
- Pièces justificatives de la communication par l'association du soutien de la ville aux objectifs de l'association

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse suivante : secretariat-finances@ville-leers.fr